



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/EM-CB/1/1/Add.1
30 avril 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉUNION D'EXPERTS À COMPOSITION NON LIMITÉE
SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR
LE PROTOCOLE DE CARATGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES
La Havane, 11-13 juillet 2001
Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Annotations à l'ordre du jour provisoire

INTRODUCTION

1. A sa première réunion tenue du 11 au 15 décembre 2000, à Montpellier, France, le Comité Intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques (CIPC) a adopté une série de recommandations relatives aux questions qui lui ont été soumises. Concernant la question du renforcement des capacités, le CIPC a invité le Secrétaire Exécutif à convoquer, en collaboration avec le PNUE, une réunion d'experts à composition non limitée pour développer davantage des propositions sur la mise en oeuvre des dispositions du Protocole portant renforcement des capacités en vue d'être examinées par le Comité Intergouvernemental lors de sa deuxième réunion d'octobre 2001.
2. Par conséquent et suite à l'offre du Gouvernement de Cuba de l'accueillir, la Réunion du Groupe d'Experts à composition non limitée sur le renforcement des capacités pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques se tiendra du 11 au 13 juillet 2001, au *Palacio de las Convenciones* à la Havane. L'inscription des participants se fera sur les lieux de la réunion de 15:00 h à 18:00 h le mardi 10 juillet 2001 et se poursuivra le lendemain à partir de 8:00 h.
3. La liste des documents de la réunion se trouve à l'annexe I ci-dessous. En plus des documents distribués, d'autres sont disponibles sur le site Internet du Secrétariat <http://www.biodiv.org>.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. La Réunion sera ouverte par le Président du CIPC, l'Ambassadeur Philemon Yang (Cameroun), le mercredi 11 juillet 2001 à 10:00 h. D'autres allocutions d'ouverture et de bienvenue seront prononcées, entre autres, par des représentants du pays d'accueil, le Directeur Exécutif du Programme des Nations

* UNEP/CBD/BS/EM-CB/1/1.

/...

Par souci d'économie, les documents de la réunion seront disponibles en nombre limité.
Les participants voudront bien ramener leurs copies à la réunion.

Unies pour l'Environnement (PNUE), le Secrétaire Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique ainsi que par le Président et le Directeur Général du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION

2.1. Bureau

5. Le Bureau du CIPC assurera la fonction de Bureau pour la Réunion. Cependant, le Président du CIPC pourra nommer un représentant du pays hôte pour présider la Réunion.

2.2. Adoption de l'ordre du jour

6. La Réunion du Groupe d'Experts à composition non limitée sur le renforcement des capacités pour Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pourrait adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/BS/EM-CB/1/1) préparé par le Secrétaire Exécutif, après consultation avec le Bureau du CIPC, et à la lumière de diverses observations formulées lors de la première réunion du CIPC, et des décisions et souhaits du CIPC concernant les modalités et les moyens d'encourager les contributions visant à stimuler et élargir le débat sur la question du renforcement des capacités pour la mise en oeuvre du Protocole.

2.3. Organisation des travaux

7. La Réunion d'Experts à Composition Non limitée pourrait considérer le modèle d'organisation des travaux proposé en annexe II ci-dessous, et qui prévoit que la réunion se tiendra entièrement en séance plénière. Le Secrétaire Exécutif a élaboré cette proposition après consultation du Bureau en vue d'assister la Réunion d'Experts à Composition Non limitée afin de mener à bien son mandat dans le délai des trois jours alloués à la réunion. Toutefois, la Réunion pourrait considérer l'établissement de groupes de contact ou de rédaction en fonction des besoins, en vue de poursuivre et d'approfondir les discussions menées en plénière sur des questions spécifiques et de soumettre à la plénière des projets de recommandations pour examen.

8. La réunion se tiendra à raison de deux séances par jour avec interprétation simultanée dans les six langues de travail, de 10:00 h à 13:00 h et de 15:00 h à 18:00 h. Si la réunion désigne des groupes de contact, ceux-ci travailleront sans interprétation.

POINT 3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF RÉSUMANT L'INFORMATION EN RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

9. A sa première réunion, le CIPC a invité les Gouvernements ainsi que les organisations non-gouvernementales, privées et scientifiques à soumettre au Secrétariat avant la fin mars 2001 des informations sur les besoins en matière de renforcement des capacités, les priorités et les initiatives existantes ainsi que des suggestions en matière de renforcement des capacités pour la mise en oeuvre du Protocole. A cet effet, le CIPC a chargé le Secrétariat d'élaborer un questionnaire pour faciliter la soumission de l'information.

10. Le Secrétaire Exécutif a élaboré le questionnaire et l'a transmis à tous les points focaux et aux organisations pertinentes le 12 janvier 2001. Certains Gouvernements et quelques organisations ont répondu au questionnaire et soumis au Secrétariat des informations sur leurs besoins et priorités ainsi que d'autres suggestions sur le renforcement des capacités au titre de la mise en oeuvre du Protocole.

11. La note du Secrétaire Exécutif préparée sous la cote (UNEP/CBD/BSP/EMCB/1/2) résume l'information parvenue au Secrétariat au 30 avril 2001, et vise à assister la Réunion d'Experts dans ses délibérations sur les priorités en matière de renforcement des capacités au titre de la mise en oeuvre du Protocole.

**POINT 4. PRÉSENTATION DES INITIATIVES EN COURS SUR LE
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN
OEUVRE DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA
PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

12. Sous ce point, et suivant une recommandation du Bureau du CIPC, certaines organisations intergouvernementales et non-gouvernementales publiques et privées pertinentes et d'autres organisations actuellement impliquées dans des initiatives relatives au renforcement des capacités en biosécurité ont été invitées à faire des communications en plénière sur leurs activités. Le Bureau estimait que cette mesure faciliterait la mise en valeur des synergies et des complémentarités entre les diverses initiatives et aiderait la Réunion des Experts à développer davantage des propositions pour la mise en oeuvre des dispositions du Protocole relatives au renforcement des capacités.

**POINT 5: EXAMEN APPROFONDI DES BESOINS EN
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS DES DOMAINES
PRIORITAIRES IDENTIFIÉS PAR LES GOUVERNEMENTS**

13. Sur la base de l'analyse des réponses au questionnaire sur le renforcement des capacités mentionné au paragraphe 10 ci-dessus, la Réunion pourrait identifier des questions prioritaires parmi celles indiquées par les Gouvernements dans l'objectif en matière de renforcement des capacités en vue de préparer l'entrée en vigueur du Protocole et sa mise en oeuvre. A cet effet, la Réunion pourrait également prendre en compte les priorités identifiées par la région Afrique tels que présentées dans le rapport de la Réunion Régionale Africaine sur le Centre d'Echanges en matière de Prévention des Risques Biotechnologiques et le Centre d'Echanges de la Convention sur la Diversité Biologique, qui est disponible pour information (UNEP/CBD/BCH/Afr.Reg/1/2), ainsi que celles contenues dans le document d'information soumis par l'Union Indienne (UNEP/CBD/BS/EM-CB/1/INF/1). Il y a principalement trois domaines qui ont été soulignés par la vaste majorité des soumissions reçues par le Secrétariat, à savoir:

- (a) Crédit et / ou renforcement des institutions;
- (b) Renforcement des capacités afin d'assurer l'évaluation et la gestion des risques; et
- (c) Développement des structures juridiques et réglementaires relatives aux organismes vivants modifiés.

**POINT 6. APPROCHES, OPTIONS ET STRATÉGIES POUR
RÉALISER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS
LES DOMAINES PRIORITAIRES IDENTIFIÉS PAR LES
GOUVERNEMENTS.**

14. En examinant le point 6 de l'ordre du jour, la Réunion des Experts pourrait proposer des approches, des options et des stratégies pour réaliser le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires identifiés par les Gouvernements. La Réunion pourrait suivre les propositions avancées dans la note du Secrétaire Exécutif pour la première réunion du CIPC (UNEP/CBD/CIPC/1/4, section VI, para. 19-54) en vue de soumettre des recommandations à la CIPC à l'occasion de sa seconde réunion sur les éléments clés du renforcement des capacités et des modalités et stratégies de leur mise en oeuvre.

POINT 7. DIVERS

15. Sous ce point, la Réunion pourrait examiner toute autre question pertinente soulevée par les participants.

POINT 8. ADOPTION DU RAPPORT

16. La Réunion examinera puis adoptera son rapport sur la base du projet de rapport qui sera préalablement préparé et présenté par le Rapporteur.

POINT 9. CLÔTURE DE LA RÉUNION

17. La Réunion devra être clôturée le vendredi, 13 juillet 2001, à 18:00 heures.

/...

Annexe I

**ORGANISATION PROVISOIRE DU TRAVAIL DE LA RÉUNION D'EXPERTS À
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE
PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES**

<i>Plénière</i>	
<i>Mercredi 11 juillet 2001 10:00 H-11:00 H</i>	<p><i>Point de l'ordre du jour:</i></p> <p>1. Ouverture de la Réunion.</p>
<i>11:00 H – 13:00 H</i>	<p><i>Points de l'ordre du jour:</i></p> <p>2. Questions d'organisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.1. Membres du Bureau; 2.2. Adoption de l'ordre du jour; 2.3. Organisation des travaux. <p>3. Rapport du Secrétaire Exécutif résumant l'information reçue en réponse au questionnaire sur le renforcement des capacités.</p> <p>4. Présentation des initiatives en cours sur le renforcement des capacités pour la mise en oeuvre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.</p>
<i>15:00 H – 18:00 H</i>	<i>Point 4 de l'ordre du jour (suite).</i>
<i>Jeudi 12 juillet 2001 10:00 H – 13:00 H</i>	<p><i>Points de l'ordre du jour:</i></p> <p>5. Examen approfondi des besoins en renforcement des capacités dans des domaines prioritaires identifiés par les Gouvernements.</p> <p>6. Approches, options et stratégies pour réaliser le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires identifiés par les Gouvernements.</p>
<i>15:00 H – 18:00 H</i>	<i>Point 6 de l'ordre du jour (suite).</i>
<i>Vendredi 13 juillet 2001 10:00 H – 13:00 H</i>	<p><i>Points de l'ordre du jour:</i></p> <p>7. Divers.</p> <p>8. Adoption du rapport.</p> <p>9. Clôture de la Réunion.</p>
<i>Et 15:00 H – 18:00 H</i>	

/...

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS POUR LA RÉUNION D'EXPERTS À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
UNEP/CBD/BS/EM-CB/1/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/BS/EM-CB/1/1/Add.1	Annotations à l'ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/BS/EM-CB/1/1/2	Rapport du Secrétaire Exécutif résumant l'information reçue en réponse au questionnaire sur le renforcement des capacités.
UNEP/CBD/BS/EM-CB/1/INF/1	Besoins en matière de renforcement des capacités: présentation de l'Union Indienne.
UNEP/CBD/CIPC/1/4	Cadre de référence pour le renforcement des capacités dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques: note du Secrétaire Exécutif*
UNEP/CBD/CIPC/1/INF/1	Renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques: les projets/programmes réalisés, en cours et prévus*
UNEP/CBD/BCH/Afr.Reg/1/2	Rapport de la Réunion de la Région Afrique sur le Centre d'Echange sur la prévention des risques biotechnologiques et le Mécanisme du Centre d'Echanges, Nairobi, 26-28 février 2001.

* Documents préparés pour la première réunion du Comité Intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.